culture dérobée; il en donnera les résultats.

Borax. — M. LADUREAU présente un échantillon de la poudre blanche vendue sous le nom de *sel de glace*, pour la conservation du lait, du beurre et des œufs. Cette poudre est du borax pur, dont le prix est, au maximum, de 2 fr. 50 le kilo; les prix supérieurs portés aux prospectus sont donc exagérés.

La séance est levée à 1 heure.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Hier, une grève s'est déclarée à la filature de laine Debuigne-Lemahieu, boulevard Beaurepaire.

Quatre conducteurs sur dix et seize rattacheurs sur quarante ont demandé une augmentation de salaire ou la remise de leur livret. Sur le refus de M. Debuigne, ils se sont mis en grève.

Ce matin, les ouvriers rattacheurs s'étant présentés pour travailler, M. Debuigne leur a répondu qu'ils ne pouvaient travailler sans leurs conducteurs.

Hier matin, à dix heures, M. Paul Cambon, ministre, a présenté à M. Jules Cambon, préfet du Nord, le personnel de la préfecture. M. Paul Cambon a quitté Lille hier soir, à 6 heures 40.

M. Paul Cambon a été accompagné jusqu'à la gare, à son départ de Lille, par MM. Jules Cambon, préfet du Nord; G. Bouffet, secrétaire-général; Géry Legrand, maire de Lille; Carré, inspecteur d'Académie; Toffart, secrétaire de la mairie; Mauléon, procureur de la République; Muel, inspecteur de la Compagnie du Nord; plusieurs membres de la presse; etc.

Le nouveau préfet du Nord recevra officiellement les autorités civiles, militaires et religieuses, le dimanche 12 mars prochain.

Comme nous l'avons annoncé, le *Cercle du Progrès Républicain* a convoqué pour dimanche tous les conseillers municipaux qui, aux élections, ont accepté leur patronage.

Or, chacun de ces concitoyens radicaux va recevoir une convocation personnelle, et la teneur de l'ordre du jour de cette séance *d'examen particulier* peut se deviner par ce premier article.

« ART. 1. — Les noms de tous les conseillers appelés à rendre compte de leur conduite, seront placés dans une urne et un seul nom sera tiré à la fois.

» Le conseiller, dont le nom sera ainsi sorti de l'urne, devra se présenter aussitôt et répondre aux questions qui pourront lui être faite. »

Tel est, sinon la lettre, au moins le sens de cet article premier du code du mandat impératif à Roubaix.

On nous assure que les opérations du conseil de révision pour les jeunes gens, de la classe 1881, commenceront le 27 courant.

Hier ont eu lieu, à la Préfecture, les examens oraux du brevet de capacité pour les deux premières séries des admissibles.

Le résultat complet des examens ne sera pas connu avant vendredi soir ou samedi.

Michel Oechsel, âgé de 52 ans, né à Baldenheim (Bas-Rhin), ouvrier tisserand, demeurant rue St-Jean, 14, est tombé mort hier, à 8 heures du soir, en passant dans la rue des Longues-Haies.

Il a été immédiatement transporté à l'*estaminet du Parapluie*.

La cause de ce décès est attribuée à une hémorrhagie interne.

L'INFANTICIDE DE TOURCOING. — L'enquête se poursuit sur cette ténébreuse affaire, sans amener de résultats.

Il est démontré aujourd'hui, que le crime n'a été commis, ni à l'estaminet de la *Clé d'Or* ni par des personnes de la maison.

Les recherches doivent donc se porter à Roncq même, pensons-nous. Ne serait-il pas fructueux de vider la citerne aux engrais de M. Piat-Delobel, située sur la route du *Blanc-Four* à Tourcoing.

La tête et le torse de l'enfant non découverts encore pourraient y avoir été jetés. On croit généralement que les membres trouvés dans les tonneaux du fermier ont pu y être déposés à Roncq même, pendant que les tonneaux pleins étaient remisés sous un hangar ouvert à tout venant.

La désarticulation des membres de l'innocente victime ne s'explique guère, en présence de la largeur de l'orifice donnant accès aux fosses d'aisance de l'estaminet de la *Clé d'Or*: cette sanglante et atroce opération était superflue. Tandis qu'il n'en est pas de même pour la bonde des tonneaux à engrais assez étroite pour empêcher l'introduction du corps d'un seul bloc.

Ce serait donc à Roncq que le crime aurait été commis.

Nous appelons l'attention de la police sur cette dernière considération.

Les *Carabiniers Tourquennois* se sont réunis, lundi soir, à l'effet de renouveler leur bureau et de procéder à la distribution des prix du concours trimestriel:

On été élus:

Président: M. Tack, (réélection);
Vice-Président: M. Théodore Desurmont;
Secrétaire: M. Gabriel Beulque (réélection);
Trésorier: M. Georges Dervaux;
Commissaires: MM. Charles Dervaux, Alfred Lehembre, Louis Suvelier, Carlos Buffin, E. Beulque, Demblon, Henri Lemettre, Waelès, P. Didry, Loubière.

Le président réélu a prononcé quelques mots de remerciemento et exprimé l'espoir de voir l'activité de tous concourir au succès de la société.

Voici qu'elle est la composition du bureau de la *Fédération des Flobertistes du Nord et du Pas-de-Calais*:

Président: M. Petitqueux, rue Erquermoise, 80, à Lille;
Vice-Président: M. Lamotte, Grande-Place, à Condé.
Trésorier: M. Wilmot, rue des Fleurs, 89, à Roubaix;
Secrétaire: M. A. Lehembre, rue de Lille, à Tourcoing.

Nous lisons dans le *Carabinier Tourquennois*:

Il est question d'une partie qui aurait lieu, entre les *Carabiniers Tourquennois* et les Carabiniers du *Petit-Château*; nous ne savons pas encore quand aura lieu cette partie, qui a été décidée entre M. J. Tack et M. F. Delemasure.

Le grand concours international annuel donné par les Carabiniers du *Petit-Château*, aura lieu comme nous l'avons déjà dit, à partir du mois d'avril.

Voici quelques unes des dispositions générales prises pour cette fête de tir:

Le concours commencera le 9 avril et sera continué les 11, 16, 17, 23, 24, 30 du même mois, les 1, 7, 8, 14, 15, 18, 21, 22, 28, 29, mai, les 4, 5, 11, 12, 18, 19, 25, 26 juin, les 2, 3, 9, 10 14, 16, 17, 23, 24, 30, 31 juillet, les 1, 6, 7, 13, 14 août et sera clôturé le 15 du même mois à 8 heures du soir. Les cartons pris ce même jour seulement et non tirés seront remboursés.

Aux jours indiqués le tir sera ouvert de 9 heures à midi, et de 2 à 8 heures du soir, sauf les jours désignés par les chiffres plus forts ou on ne tirera qu'à partir de 2 heures du soir jusqu'à 9 heures.

Le prix de la série de cinq balles est fixé à 50 centimes et le nombre est illimité.

Chaque tireur ne pourra obtenir qu'un prix dans le haut ou le bas nombre mais il peut concourir également pour la belle balle.

Toutes les carabines devront être du système Flobert, et du calibre de 6 m/m à pointage découvert sans lunettes, lorgnon, double détente ni bretelle.

La distribution des prix aura lieu le Dimanche 3 Septembre à 4 heures du soir. A partir de 2 heures un Concours à la belle balle en un seul Carton sera offert à tous les lauréats. *Deux pièces d'Argenterie* dans un écrin, don de *M. Charles Jonglez* conseiller général, seront données au vainqueur.

Nous recevons de la gendarmerie de Tourcoing, le communiqué suivant:

Le sieur Delplanque, Jean-Baptiste, de la classe de 1870, père de 4 enfants, ayant fait une demande de dispense pour le service de 13 jours, est invité à se rendre à la gendarmerie, s'il veut que sa demande soit adressée à l'autorité compétente.

Le domestique de M. Frelier, marchand de bestiaux, à Bondues, a été victime de la plus lâche agression avant-hier dans cette localité.

Il revenait de Belgique vers minuit, quand arrivé à proximité de l'estaminet du *Cheval Blanc*, deux jeunes gens se sont jetés sur lui en le traitant de *voleur de lapins*. Les drôles accompagnaient leurs injures d'une investigation minutieuse des poches du malheureux domestique.

N'y ayant rien trouvé, ils manifestèrent d'une manière sauvage leur déception. Ils tirèrent un couteau et en portèrent deux coups au domestique, l'un lui fit une petite blessure au front, l'autre l'atteignit à l'épaule et pénétra assez avant dans les chairs. La blessure qui a été soignée par M. Balde, médecin à Marcq, a été déclarée assez grave. Elle mesure 3 centimètres et demi de profondeur.

La victime de l'agression qui se nomme François Vandembossche n'a pu reconnaître ni l'un ni l'autre de ses agresseurs.

La justice informe.

Le garde-champêtre Delnatte a trouvé, hier matin, dans une maison en construction près du canal de Roubaix, au *Blanc-Seau*, divers vêtements d'homme, un pantalon, une redingote et un pardessus, le tout en drap presque neuf.

Ces vêtements proviennent d'un vol avec effraction, commis à Croix, dans la nuit du 6 au 7 mars.

Ils ont été reconnus par le volé.

On a arrêté hier, un ouvrier cordonnier, nommé Pierre Verstraete, âgé de 27 ans, rue du Bus, à Tourcoing, inculpé de vol d'une pièce de 20 francs, au préjudice de son patron, M. Flament, rue Dervaux.

Expulsé et extradé:

Joseph Versteld, âgé de 17 ans, aide-maçon.
Adolphe Vollekindt, âgé de 30 ans, tanneur, né à Bruges, condamné à 4 ans de prison pour abus de confiance.

On lit dans le *Mémorial de Lille*:

Il y a quelques jours, nous apprenions la disparition du nommé L...., agent d'affaires, rue des Fossés à Lille. Comme aucune plainte n'avait été déposée ni au Parquet, ni chez M. le commissaire de police, nous n'avions point cru devoir en parler.

Plusieurs de nos confrères annonçaient hier matin la fuite de cet agent.

Voici quelques détails que nous tenons des sources les plus autorisées:

L... a quitté, il y a quinze jours, son domicile de la rue des Fossés, pour habiter, nous assure-t-on, un autre appartement.

Depuis quelque temps, il faisait insérer, dans les journaux de la ville, qu'une étude d'agent d'affaires (après fortune faite), était à céder et il se faisait adresser les personnes qui se présentaient. Il y a quatre ou cinq jours, on trouva ouvertes les portes de son habitation et les voisins avertirent le commissaire du premier arrondissement.

La police ordonna de mettre un cadenas à la porte. Il fut enlevé dans la nuit de mardi à mercredi.

Hier matin, on aperçut une servante à l'intérieur de la maison; un agent de police fût envoyé pour la questionner et c'est en vain qu'il carillonna à la porte: il ne lui fut pas ouvert.

Mme L... a été vue, samedi ou dimanche, dans notre ville; l'agent d'affaires lui-même a quitté Lille samedi, et c'est par le cocher, qui l'a conduit jusqu'à la frontière, que l'on sait la route qu'il a prise.

On ignore la cause de la disparition de L... On dit que ce sont les dettes qui l'ont déterminé à prendre la fuite.

Hier soir, à six heures et demie, aucune plainte n'était encore déposée au commissariat du premier arrondissement. On assure pourtant que plusieurs créanciers déposeront une plainte aujourd'hui.

Le parquet, saisi directement de l'affaire Dumuis, a chargé M. de Brix de l'instruire. Ce magistrat a reçu mardi soir une dépêche de Liége, lui annonçant qu'un monsieur bien mis venait de se constituer prisonnier chez le commissaire de cette ville et que cet individu répondait au nom de Dumuis.

Une seconde dépêche arrivée peu après annonçait à M. de Brix que l'homme mis en état d'arrestation était bien le voleur recherché à la suite d'un vol commis à Lille, et que cet individu, qui avait l'intention de se suicider, avait avoué n'en avoir point eu le courage et avait résolu de se constituer prisonnier, car sa vie nomade lui devenait intolérable.

Le drame de la Madeleine a eu, nous assure-t-on, son dénouement ce matin.

La femme Pinte, la malheureuse victime, serait morte, après une agonie qui a duré toute la nuit et une partie de la journée d'hier.

Hier, à la fonderie de M. Cert et Cie rue du Grand-Balcon, à Lille, un aide-mouleur nommé C. Verbiest, âgé de 30 ans, marié et père de trois enfants en bas-âge, était monté sur l'un des bras d'un volant pour le mettre en marche, quand son pied glissa. Le malheureux fut précipité à terre; il fut relevé dans un état pitoyable. Le docteur Dubin a déclaré qu'il avait plusieurs contusions et la colonne vertébrale fracturée. Verbiest a été conduit à l'hôpital St-Sauveur; son état est désespéré.

EXPROPRIATIONS DE LA RUE DE LA GARE

Audience du 8 mars.

L'audience est reprise à une heure et demie.

AFFAIRE DE M. PIAT-DESROUSSEAUX, locataire de la maison n° 29 de la rue de l'Hospice.

Me JUSTIN RUFFELET démontre, le plan en main, que sa fabrication va se trouver gravement entravée.

Son bail lui assurait la jouissance de son atelier jusqu'en 1884.

Cette expropriation motive certainement la demande de 15,000 fr. faite par M. Piat Desrousseaux.

Me BASQUIN répond que M. Piat n'a qu'à s'adresser à Mme Ryo-Catteau, pour qu'elle le remette en état de jouir de son bail. Il ne sera gêné que pendant environ six semaines par les travaux à faire.

La ville offre 1,000 fr.

Me JUSTIN RUFFELET repousse cette interprétation de la loi: Le propre de l'expropriation, c'est de résoudre les baux, et le nôtre est brisé de votre fait. La demande de 15,000 fr. est donc maintenue.

AFFAIRE DE M. STRAT, substitué au bail de M. Roussel Mullié, décédé, fabricant.

Me VANLAER, pour l'intéressé, demande 5000 fr. d'indemnité.

Me BASQUIN répond que le locataire n'a loué qu'en vue de l'expropriation.

Me VANLAER riposte que son client ignorait par où passerait la rue de la Gare. C'est le 14 décembre 1880 seulement que le projet de percement a été déclaré d'utilité publique.

L'annonce de ce projet a nécessité pour M. Strat la location d'un autre local, rue du Pays, et il a eu ainsi un double loyer à payer pendant 2 ans et 4 mois, ce qui justifie la demande de 5000 fr. de dédommagement.

A 2 heures et 10 minutes le jury se retire de nouveau pour délibérer.

Décisions du jury

A 2 heures 30 minutes le jury rentre les décisions suivantes sont prononcées:

AFFAIRE DE M. PIAT-DESROUSSEAUX. Offre: 1,000 fr.; demande: 15,000 fr.; allocation: 5,500 fr.

AFFAIRES DE M. STRAT, substitué à M. Roussel-Mullié, décédé. Offre: 300 fr.; demande: 5,000 fr.; allocation: 4000 fr.

AFFAIRE DE M. DELANNOY-LEROUX, propriétaire du n. 23 rue de l'Hospice.

Me DELEMER, pour Delannoy-Leroux, formule une demande totale de 230,218 fr.

L'avocat espère que l'offre de 54,600 fr., déjà notifiée par la ville, sera augmentée. Cette dernière somme de 54,600 a été offerte par la ville, même avant la visite des architectes municipaux.

L'avocat de la ville a accepté hier l'évaluation de 120 francs le mètre dans ce quartier.

Dans une spirituelle plaidoirie, Me Delemer discute tous les arguments qu'on pourra lui opposer et il établit les chiffres dont l'ensemble constitue sa demande.

L'indemnité que vous me devez, messieurs, c'est la possibilité de me rétablir dans une situation en tout semblable à celle que vous m'enlevez.

C'est une maison qui compte bien continuer à vivre. Et ou est elle située? En plein *pied* de commerce roubaisien. C'est de là que l'on nous déplace. Là où nous allons, rue du Pays, ce n'est qu'une station provisoire: nous n'y trouvons que le *marché* d'une maison. Force nous sera de déménager encore. Nouveaux frais donc.

En terminant, Me Delemer demande acte de l'offre faite par M. Delannoy d'emporter certaines plaques en marbre, tubulaires, etc.

Me BASQUIN commence par doubler presque l'offre primitive de la ville. Cette offre était de 54,600 fr; elle est portée aujourd'hui à 116,000.

L'avocat constate que son adversaire a évalué les constructions sur le prix du neuf.

Puis, le chiffre des inventaires mentionne aussi sans doute le prix du mobilier, que la ville n'exproprie pas.

Me DELEMER dit que son client, présent à l'audience, n'a jamais pensé à cela.

Me BASQUIN trouve que M. J. B. Delannoy ne déménagera plus.

L'avocat de la ville prétend qu'il « n'y a pas de clientèle » pour les fabricants, à Roubaix. Pas de trouble industriel par suite.

L'offre de la ville s'élève au total définitif à 116,950 fr.

Me DELEMER fait remarquer, en réponse, que la plaidoirie de son adversaire n'est qu'une longue affirmation.

J'ai réussi où j'étais depuis 40 ans. Réussirai-je où vous me forcer d'aller?

Je supplie le jury de vérifier nos chiffres. Ce sera mon dernier mot, dit Me Delemer.

AFFAIRE DE M. THÉODORE LEURIDANT, propriétaire du n° 21, rue de l'Hospice.

Me JUSTIN RUFFELET fait en commençant l'éloge du savant archiviste de Roubaix.

C'est dire que le jury n'a pas devant lui un spéculateur. L'accord n'a cependant pu s'établir à cause d'une question de forme. Le jury établira cet accord.

L'avocat fait une description de l'immeuble exproprié. Il en résulte que l'expropriation apporte une grave dépréciation à la partie restante.

Demande totale: 36,799 fr. 80

Me BASQUIN dit que l'expropriation dégage la propriété de M. Leuridant et lui donne un superbe front à rue. Offre: 6,000 francs.

AFFAIRE DE MM. CHARLES LIZOT ET Cie, locataires du précédent.

Me JUSTIN RUFFELET demande pour les locataires une somme de 35,898 fr.

Me BASQUIN trouve ce chiffre exagéré pour les 6 mois de loyer qu'on a encore à courir. Et puis ces expropriés n'ont pas de métiers mécaniques. Il offre 1,000 fr.

Me RUFFELET. C'est connaître bien peu la fabrication de Roubaix que de prétendre que les maisons dans ce cas n'ont pas d'importance. C'est par le chiffre des affaires faites qu'on apprécie une maison.

A cinq heures moins un quart, le jury se retire une troisième fois pour délibérer.

Décisions du jury

Le jury rentre en séance cinq quarts d'heure après et il prononce les décisions suivantes:

M. J.-B. DELANNOY-LEROUX, 23, rue de l'Hospice.

Offre: 116.950 fr.; demande: 230,218 fr.; allocation: 166,500 fr.

M. THÉODORE LEURIDANT, 21, rue de l'Hospice.

Offre: 6000 fr.; demande: 36,799 fr.; allocation: 24,000 fr.

MM. CHARLES LIZOT et Ce, locataires.

Offre: 1000 fr.; demande: 35,898 fr.; allocation: 7,500 fr.

Aujourd'hui, jeudi, séance à 10 heures du matin, puis, voyage à Roubaix.

La séance est levée à 6 heures et un quart.

ALCOOLS DE VINAGE

Les distillateurs faisant partie du Comice Agricole de l'arrondissement de Lille se sont réunis, hier matin, pour examiner la question du dégrèvement des alcools employés au vinage, question qui intéresse si vivement l'agriculture de la région du Nord.

Après une délibération approfondie sur cette importante question, ils ont nommé une Commission qui se rendra très probablement à Paris pour s'entretenir avec nos députés, en les engageant à voir leurs collègues du Midi, pour poursuivre en commun la réalisation du dégrèvement des alcools employés au vinage, lequel sera incessamment soumis à l'approbation des deux Chambres, lors de la délibération définitive des traités de commerce.

Cette commission se compose de: MM. Taffin-Binault, président; Hellin; Collette, d'Allennes-les-Marais; Droulers, de Wasquehal; Roussel, d'Houplines et A. Collette, de Seclin.

Dimont. — Un crime particulièrement odieux a été commis à Dimont.

La nommée Marceline Cantineau, femme Emmanuel Dubois, âgée de 42 ans, journalière à Flaumont-Wandrechies, quittait samedi le service des époux Christophe-Lemaire. Elle se rendait à Felleries et y reprenait son enfant, âgé de trois mois, placé en nourrice chez une femme Mosin; puis après avoir erré toute la journée de dimanche et la matinée de lundi, elle est entrée dans une pâture éloignée de toute habitation et elle a jeté la pauvre petite créature dans une mare. Des ouvriers draineurs, venus l'après-midi pour travailler dans la pâture, ont retrouvé le cadavre de l'enfant. Marceline Cantineau, qu'on avait vu passer dans la commune, fut aussitôt recherchée et arrêtée.

Les magistrats du parquet d'Avesnes se sont transportés mardi à Dimont. M. le docteur Mouronval a procédé aux constatations médicales. Marceline Cantineau avoue son crime et déclare que depuis quelques jours déjà, elle avait l'intention arrêtée de tuer son enfant. Elle a été écrouée ce matin à la maison d'arrêt.

La marâtre n'a manifesté aucun repentir lorsqu'elle a été confrontée avec le cadavre de son enfant, à la mairie de Dimont. Quelques heures avant le crime, elle s'était rendue à Sars-Poteries, dans une maison où on lui avait offert de se charger de l'enfant sans rétribution, parce qu'elle paraissait manifester l'intention de se noyer.

Cette femme aurait déjà été condamnée pour escroquerie; elle a trois enfants, dont un de 21 ans; elle avait quitté depuis longtemps son mari, qui habite Cousoire.

Boulogne. — Un nouveau journal vient de paraître à Boulogne. Il a pris pour titre l'*Indépendant*: Son programme est républicain et progressiste.

Douai. — Un bien triste accident s'est produit hier à Douai. Une septuagénaire, la femme Cabaud, qui se trouvait au premier étage de la maison de ses enfants, rue Saint-Michel, a fait une chute si malheureuse qu'elle s'est fracturé le crâne.

Elle est morte au milieu de ses enfants, sans avoir repris connaissance.

— L'adoption du projet de loi sur l'élection des maires par les conseils municipaux des chefs-lieux, donnera lieu, à Douai, à deux élections à l'effet de pourvoir aux vacances laissées par le décès de MM. Mellez et Martinval.

Dannes. — M. Abel Séguin, maire de Dannes, vient de donner sa démission pour cause de départ de la commune.

Arras. — Une scène sanglante a mis en émoi avant-hier soir, le quartier de la rue Saint-Maurice.

Vers 7 heures 1/2, M. Omer Laignez, boulanger; rue St-Aubert, n° 107, conduisait, aidé de son cousin, une petite voiture à bras chargée de pains.

Arrivés rue Saint-Maurice, un peu en deça de l'estaminet Viseux, un caporal et un soldat du 33e de ligne sortaient de cet établissement où il leur avait été refusé à boire, vu leur état d'ivresse manifeste. Les deux militaires gesticulaient et titubaient à qui mieux mieux. Comme ils barraient le passage, M. Laignez dont la voiture était lancée à une allure un peu vive, leur cria: gare là!

Loin de se mettre de côté le soldat se planta devant lui et probablement surexcité par le refus qu'il venait d'essuyer à l'estaminet voisin, chercha querelle à M. Laignez et lui dit: « Qu'est-ce que tu veux, toi? veux-tu que je te casse la g.... ?»

« Je ne veux rien, répondit le boulanger, seulement laissez-moi passer. »

Mais le soldat n'avait pas attendu la réponse pour dégainer son sabre-baïonnette, et à peine M. Laignez finissait-il sa phrase que son cousin lui cria: Attention! Baissant aussitôt la tête, il voulut éviter un coup de sabre... il était trop tard... au même moment il recevait un furieux coup de tranchant qui lui faisait une blessure longue de dix à quinze centimètres au-dessus de l'oreille droite.

Sans le bord de la casquette qui fut coupé et heureusement amortit un peu le coup, le malheureux boulanger était mort.

Etourdi, inondé du sang qui s'échappait abondamment de sa blessure et sentant ses jambes faiblir, il entra à l'estaminet Viseux, où on lui prodigua les meilleurs soins, pendant que quelques témoins désarmaient le forcené. Celui-il fit une vigoureuse résistance jusqu'au moment où son compagnon le caporal lui conseilla de lâcher son sabre.

Un allumeur de gaz, nommé Vasseur, s'en empara et promit de l'aller déposer au bureau de police. Les deux militaires qui avaient été laissés libres, dans une lueur de raison comprenant l'importance du dépôt de l'arme entre les mains de la police, voulurent le ravoir. A cet effet ils entrèrent une seconde fois à l'estaminet Viseux; une seconde fois ils furent mis à la porte.

Ils se décidèrent enfin à rentrer à la caserne.

M. Laignez, un peu revenu de son émotion, fut reconduit à son domicile où depuis, il est alité. Sa blessure est très-grave, pourtant elle ne met pas ses jours en danger.

Une enquête a été commencée par la police; jusqu'ici les deux militaires ne sont pas connus; le sabre, au lieu d'être remis à M. le commissaire de police, fut rendu le soir même par celui qui s'en était emparé, à un sous-officier du 33e de ligne.

Pourtant une pareille agression ne saurait rester impunie, et nous espérons que, de son côté, l'autorité militaire se livrera à une enquête dont les résultats sembleni faciles à obtenir.

La leçon sera terrible pour le militaire; selon toute probabilité il sera traduit devant un conseil de guerre, mais il importe pour la sécurité des citoyens non armés que prompte justice soit faite.

Calais. — Une chaudière dite carboteuse, servant à faire bouillir le bois de campêche à la teinturerie de M. Green, rue du 29 Juillet, vient de faire explosion. Un ouvrier, le sieur Devin, a été légèrement blessé au bras droit. Les dégâts matériels s'élèvent à un millier de francs.

Aire. — Deux gendarmes viennent d'opérer une belle capture sur le territoire de Clarques. Lundi soir, ils revenaient d'Herbelles et arrivaient à la hauteur du Mont-Saint-Jean, lorsqu'une voiture verte, attelée d'un cheval noir aux allures assez vives, attira leur attention. Les gendarmes se mirent à la poursuite, mais le conducteur, sautant à terre abandonna sa voiture qui contenait 220 kilos de tabac de première zône.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 8 MARS. — Clémence Delescluse, au bas de l'Enfer. — Arthur Janssens, rue de la Basse-Masure, cour Agache, 17. — Sidonie Houzé, rue Francklin, cour Delporte, 8. — Jules Cappaert, rue de Naples, 2. — François Debuisne, rue du Tilleul, café du Coq-Français, 38. — Camille Pauwels, rue de Mouveaux, 68. — Adèle Claeys, rue du Facteur, maisons du facteur. — Gabrielle Caby, rue de Condé, cour Vroman, 22. — Jeannette Rumfels, rue d'Alma, cour Godefroy. — Jean Biasino, rue Bayart, 15.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 MARS. — Estelle Delespaul, 30 ans, ménagère, rue des Filatures, cour Tonneau, 1. — Adèle Ledrue, 17 ans, bobineuse, rue du Tilleul, fort Despretz, 30. — Philomène Morel, 19 ans, rattacheuse, rue Archimède, 69. — Marie Dhont, 45 ans, ménagère, rue de la Guinguette, 27. — Jean Bayart, 52 ans, fileur, rue Nationale, 10. — Marie Eggermont, 25 ans, journalière, rue Newcomen, 30. — Alexandre Skene, 68 ans, constructeur mécanicien, rue de Lille, 54. — Cécile Dhui, 8 mois, rue des 7 Ponts, cité Desreumaux, 1.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 MARS. — Germaine Ducoulombier, rue de Rome. — Arthur Lambaere, Marlière. — Blanche Chamez, Blanc-Seau.

Du 8. — Louis Catoire, Grand-Plaisir. — Albert Lelong, rue de Renaix. — Jeanne Carin, rue des Piats.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 MARS. — Edmond Desurmont, 2 ans 1/2, rue des Carliers. — Pauline Fremaux, 53 ans, rue du Haze. — Eugénie Destobbeleere, 3 mois, Blanc-Seau. — Sabine Clément, 45 ans, rue de la Mairie. — Pierre Monteyne, 23 ans, sentier de Roubaix.

Du 8. — Adèle Poissonnier, 48 ans, rue de Paris. — Jean Bouderlique, 74 ans, rue de Lille, petites-sœurs des Pauvres. — Louis Lelong, 71 ans, rue de Renaix. — Marie Delebarre, 31 ans, chemin des Mottes. — Joseph Evrard, 1 an, pont des Piats.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Desvignes-Bayart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Jean-Baptiste Bayart**, décédé à Roubaix, le 7 mars 1882, dans sa 63e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 9 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 10 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 4.

Les amis et connaissances de la famille **Skene**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur **Alexander Skene**, constructeur-mécanicien à Roubaix, décédé le 8 mars 1882, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Funérailles, qui auront lieu selon le rite de l'église anglicane, le vendredi 10 courant, à 3 heures précises de l'après-midi. — L'assemblée à la maison mortuaire, 54, rue de Lille, à Roubaix.

BELGIQUE

ARRESTATION DE LÉON PELTZER

Le complot de la presse-Vaughan est déjoué. L'assassinat du malheureux Bernays ne restera pas impuni.

Les mannequins en cire, les mensonges, les fausses nouvelles, les Vaughan-femmes, les pistes X et Y, le cliché des « calomnies cléricales », tout cela n'a pas suffi pour protéger les coupables contre l'action de la justice.

De toute cette ignoble campagne de la presse-Vaughan, à laquelle Armand et James Peltzer, jeudi dernier encore, ont collaboré naminativement, il ne reste que la honte de l'avoir entreprise.

Après les éléments décisifs acquis à l'instruction, l'épouvantable crime de la rue de la Loi n'est plus un mystère. Le doute, qui déjà n'existait plus pour personne, est désormais impossible.

Aussi les arrestations ont-elles été un vrai soulagement pour la conscience publique, trop longtemps travaillée par la soif de la répression.

Mais n'arrêtons pas plus longtemps nos lecteurs avides de connaître les importants détails de la dernière heure.

Voici la lettre que nous adresse notre correspondant particulier de Bruxelles:

«Je vous confirme ma dépêche d'hier soir. Vaughan Peltzer, renonçant aux formalités de l'extradition est arrivé hier soir à Bruxelles, à 9 h. 50, par le train venant de Cologne. La nouvelle s'en était repandue en ville dans la soirée et un nombre considérable de curieux s'était porté aux abords de la gare.

»La police composée d'une quarantaine d'agents et d'inspecteurs, occupait la gare.

»Le procureur du roi et d'autres magistrats qui se trouvaient là, soupçonnant les intentions de la foule à l'égard de Vaughan prirent des mesures pour le faire descendre du train avant l'entrée en gare. J'appris bientôt que le train s'arrêterait à un passage à niveau, rue Rogier. C'est là que j'ai pu voir Vaughan descendre du train et porté, car il était garotté, dans une voiture accompagné des agents qui avaient fait le trajet avec lui. Environ 200 personnes se trouvaient là. Des huées formidables furent poussées et la voiture n'y échappa qu'en prenant le galop.

»Peltzer-Vaughan avait la barbe et les cheveux coupés; il portait un petit chapeau de feutre rond. Il était très-pâle et impressionné.

»Pendant le trajet de Cologne à Bruxelles, son attitude a été très-indifférente. Il était plutôt satisfait de la curiosité qu'il excitait sur tout le parcours et aux stations où son passage avait été signalé. Son costume était très-négligé.

»A la prison des *Petits-Carmes*, une nouvelle manifestation hostile l'y attendait. Des clameurs, des huées, des sifflets partirent de la foule; ce qui le fit imperceptiblement sourire.

»Il fut immédiatement installé dans une salle où le juge d'instruction procéda à un interrogatoire qui se prolongea jusqu'à 5 heures du matin, c'est-à-dire que cet interrogation a duré près de 7 heures.

»Il a maintenu que la mort de l'avocat Bernays avait été causée par accident.

»Interrogé sur les motifs de son déguisement, il a répondu que les raisons qui l'avaient fait entrer en relations avec l'avocat Bernays étaient réelles, que les entreprises dont il parlait étaient sérieuses, qu'il était l'homme de paille d'un industriel habitant l'Angleterre et dont il ignore l'adresse; il en a donné le nom, un nom très vulgaire en Angleterre (je n'ai pu le connaître).

»En ce qui concerne les raisons qui l'ont fait prendre un déguisement et lui ont fait jouer toute cette sinistre comédie sous ce nom de Vaughan, il a répondu qu'il ne voulait pas se faire connaître en Europe à aucun prix, à cause de sa personnalité peu honorable ou douteuse, comme moralité et solvabilité; que si Bernays ou d'autres personages de la finance ou de l'industrie avaient su avoir à faire à Peltzer personne n'aurait voulu traiter avec lui.

»Il a ajouté qu'il reconnaissait volontiers que ses explications étaient absolument invraisemblables mais qu'elles étaient l'expression sincère de la vérité.

»Vaughan Peltzer ainsi que son frère Armand sont au secret le plus absolu. James continue à être gardé à vue.

»Une nouvelle perquisition a été faite hier chez Mme Peltzer, mère, à l'hôtel Meugelle à Bruxelles. Dans un meuble fermé dont elle disait n'avoir pas la clef et qu'on fit ouvrir d'autorité, on trouva un paquet scellé d'un cachet aux initiales d'Armand Peltzer qui y avait été apporté lors de sa dernière visite à sa mère. Il contenait trois portraits de Mme Bernays, l'un tout noir, ombré, l'autre photographié, carte album, et le troisième peint et encadré dans un magnifique cadre en velours bleu.

»Elle porte une taille de velours noir décolletée, une coiffure de velours bleu ressemblant à un petit bonnet républicain surmonté d'une couronne de perles blanches.

»Elle a les cheveux blonds roux et à la mine souriante et provocante.

»L'interrogatoire de Vaughan se continuera à la prison parce que l'on craint les manifestations de la foule s'il était amené au cabinet du juge d'instruction au Palais-de-Justice.

»Je suis parvenu à obtenir un portrait de Vaughan Peltzer, que je vous envoie, c'est le portrait qui lui ressemble le plus, actuellement. »

D'autre part on lit dans le *Journal de Bruxelles*:

Léon Peltzer est arrivé dimanche matin à Bruxelles, par le train entrant en gare à 4 h. 38, parce qu'il avait mal compris le télégramme suivant, qui lui avait été envoyé par Armand: Situation améliorée, vous écrirai dimanche matin à cinq heures. » Léon Peltzer se fit conduire à l'*Hôtel Mengelle* et là se passa une scène émouvante.

Mme Peltzer, son fils Armand et la fille de celui-ci s'y trouvaient réunis lorsque Léon entra. Il y eut un moment de stupeur, bien qu'Armand s'attendît à cette visite. On craignait à chaque instant l'arrivée de la police, et Léon Peltzer s'en retourna aussitôt à la gare du Nord par der rues détournées. Il parvint sans encombre à prendre le train d'Allemagne à 6 h. 38.

Quelques heures plus tard, M. Lavisé faisait une déposition au parquet et M. Wellens et de Keyser partirent pour Cologne, dimanche soir. Comme on sait, Léon Peltzer, surveillé déjà depuis dimanche, vint demander au restaurateur du buffet de la gare les dépêches adressées au « docteur Lamboss. » Le restaurateur lui dit d'attendre quelques instants, mais Léon Peltzer prit peur et alla se cacher dans un compartiment du train en partance pour Bonn.

C'est là qu'on l'a arrêté. Conduit devant un un officier de la police prussienne, il répondit être le Vaughan qu'on cherchait et consentit à rentrer en Belgique.

A 2 h. 57, M. Wellens, l'officier de la police judiciaire, deux gendarmes prussiens et Léon Peltzer entraient dans un compartiment de 2e classe.

Dans le compartiment il changeait fréquemment de place et de position. Tantôt il se couchait dans un coin, le pardessus déboutonné, passant son bras dans une embrasse de portière, tantôt il se pelotonnait contre l'appui au milieu du wagon. A Herbesthal, les gendarmes prussiens remirent Peltzer entre les mains des autorités belges.

A partir de ce moment, M. Grégoire, lieutenant de gendarmerie à Verviers, monta dans le compartiment dont on baissait les rideaux et les stores à chaque station.

Du reste, le coupé portait l'étiquette: *Caisse louée*. A Verviers, où la nouvelle de l'arrivée du pseudo Vaughan s'était répandue, l'accès de la gare était presque impossible.

A Liége ce fut pis encore. Le *Journal de Liége* avait, à ce qu'il paraît, affiché à sa vitrine, dès quatre heures, l'arrestation et l'arrivée de Léon Peltzer. A partir de Liége, toutes les gares étaient envahies par la foule.

A Sehaerbeck, M. Wellens voulut absolument descendre; on l'en empêcha et on lui dit que l'on s'arrêterait rue Rogier. Pendant ce temps, un officier de la police judiciaire posté dans cette gare, montait avec le chef de train dans un compartiment, voisin de celui qu'occupait Peltzer. Vers la rue Rogier le train ralentit sa marche.

La passerelle était couverte de monde et, dans la rue, près de trois cents personnes entouraient les magistrats et agents de police qui attendaient. Avant l'arrêt du train plusieurs personnes, au risque de se casser le cou sur la voie, se sont précipit